

Projet Éducatif De Territoire



2017-2020

Table des matières

I. Philosophie du PEDT	3
II. Structure et évolution de la population de Batz-sur-Mer	4
a. Population totale	4
b. Evolution de la structure par âge de la population entre 2007 et 2012	4
c. Structure socioprofessionnelle de la population Batzienne (15-64 ans) selon la situation professionnelle et le genre en 2012.	5
d. Ménages en 2012 selon la structure familiale.....	5
e. Nombre de familles en 2012 selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans	6
III. Données communales	6
a. Effectifs des écoles communales.....	6
b. Les structures d'accueil municipales	8
c. Le soutien municipal via le Pass'Associations	9
IV. Objectifs locaux en matière de politique éducative.....	10
a. La politique éducative de la ville et ses objectifs	10
b. La politique éducative de l'école	10
c. Définition des objectifs pédagogiques pour les Temps d'Activités Péri-éducatives	10
d. Objectifs des structures Enfance – Jeunesse 3-17ans.	11
V. Orientations et plan d'actions 2017-2020.....	12
a. Focus sur les TAP	12
b. Nos engagements 2017-2020.....	19
c. Un projet partenarial.....	20
VI. Evaluation.....	21

La réforme des rythmes scolaires est la première étape de la refondation de l'école. Son but est de favoriser la réussite éducative de tous les enfants. Elle doit permettre d'élever leur niveau de connaissances, de compétences et de culture de manière collective.

Deux des moyens permettant d'atteindre cet objectif sont l'élaboration d'une nouvelle organisation de la journée et de la semaine et l'articulation optimale des temps scolaires et des temps périscolaires (décret N° 2013-77 du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire).

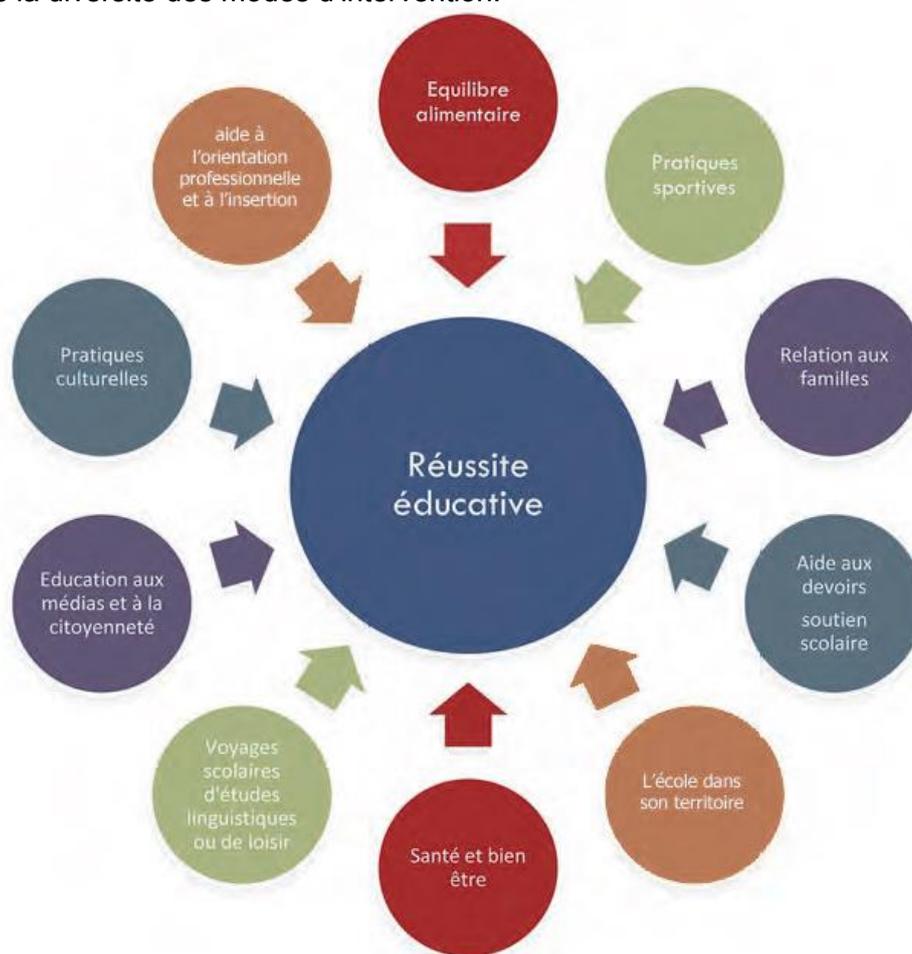
Le PEDT est un document public accessible à tout habitant souhaitant le consulter. Pour cela, il est en accès libre sur le site internet de la commune et également consultable en version papier dans toutes les structures Enfance-Jeune et en mairie.

I. Philosophie du PEDT

Le projet éducatif territorial (PEDT) est outil de collaboration locale qui permet de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. A travers le PEDT, les collectivités territoriales volontaires formalisent l'organisation de la journée de l'enfant à travers la complémentarité des temps éducatifs et dans le respect des besoins et des compétences de chacun. L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires complétant le service public d'éducation. Il doit être construit en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse conclut pour 4 ans.

Le PEDT permet de réfléchir de manière concertée à l'éducation des enfants et de rechercher la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.



II. Structure et évolution de la population de Batz-sur-Mer

a. Population totale

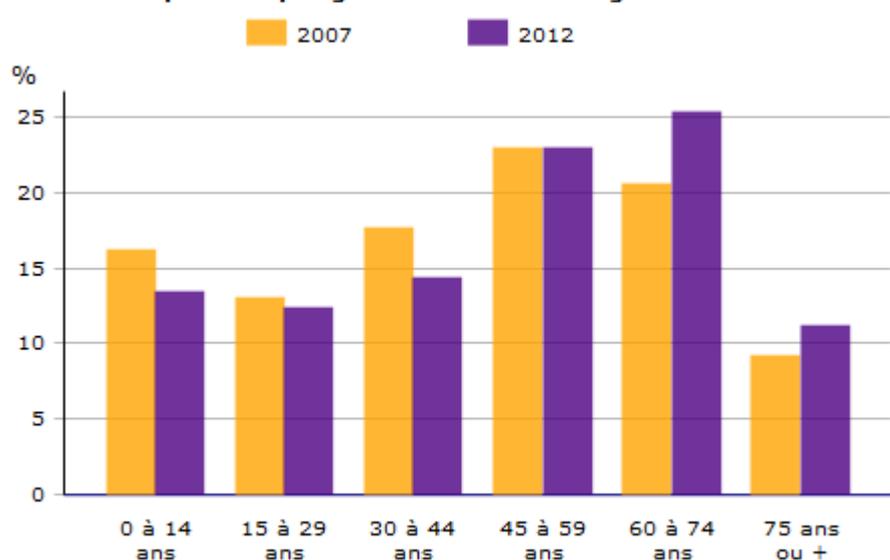
Données INSEE 2007 et 2014

Années	2007	2014	Evolution de la population 2007-2014
Population	3 030	2 986	- 1,45%

La variation de population en sept années est inférieure à la moyenne nationale (+3,54%).

b. Evolution de la structure par âge de la population entre 2007 et 2012

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

La répartition de la population est assez significative des difficultés du territoire. La tranche des 0-14 ans et celle des 15-29 ans diminuent légèrement (respectivement -2,8 points et - 0,7 points), alors qu'elles sont déjà sensiblement inférieures à la moyenne nationale (proche de 18%). Or les moins de 30 ans constituent une population « clé » du renouvellement des générations, véritable enjeu de développement du territoire.

La tranche des 60-74 ans (9 points au-dessus de la moyenne nationale) souligne l'importance d'une population inactive ou en phase de la devenir. Nous devons nous appuyer sur cette population pour favoriser la richesse des rencontres intergénérationnelles.

➤ **Tableau comparatif : population par âge et par territoire en 2012**

Ensemble	Batz-sur-Mer 2012	CAP Atlantique 2012	France métropolitaine 2012
0 à 29 ans	25,9%	28,6%	36,5%
<i>Dont 0-14 ans</i>	13,5%	16,1%	18,4%
30 à 59 ans	37,4%	37%	39,7%
<i>Dont 30 – 44 ans</i>	14,4%	16,4%	19,7%
60 à 74 ans	25,4%	21,6%	14,7%
75 ans et plus	11,3%	12,8%	9,2%
Total	100%	100%	100 %

c. Structure socioprofessionnelle de la population Batzienne (15-64 ans) selon la situation professionnelle et le genre en 2012.

- **Population active : 70,7%**
 - *dont actifs avec emploi : 60,5%*
 - *dont chômeurs : 10,2%*

La part des inactifs est légèrement supérieure à la moyenne nationale (+2,3 points). Ces chiffres corroborent la pyramide des âges de Batz-sur-Mer.

- **Inactifs : 29,3%**
 - *dont retraités : 14,5%*
 - *dont étudiants et élèves : 6,7%*
 - *dont autres inactifs : 8,1%*
- **Taux de chômage des femmes : 14,3%**
- **Nombre d'emplois dans la zone : 572**

La proportion d'actif occupé travaillant en dehors de la commune de résidence est supérieure à la moyenne nationale (+7,9%) ce qui s'explique par le nombre d'emploi dans la zone (572 emplois pour 1264 actifs).

- Actifs travaillant dans la commune de résidence : 26,2 %
- Actifs travaillant dans une autre ville du département de résidence: 70,9 %

d. Ménages en 2012 selon la structure familiale

	Nombre de ménages	Part dans l'ensemble des ménages	Evolution 2007-2012
Ménages d'une personne dont :	557	37,2%	+6,1 points
➤ <i>hommes seuls</i>	227	15,1%	+2,4 points
➤ <i>femmes seules</i>	330	21,1%	+3,7 points
Ménages avec familles dont :	909	60,7%	- 7,6 points
➤ <i>couples avec enfants</i>	292	19,5%	-4,2 points
➤ <i>familles monoparentales</i>	86	5,8%	-3,2 points
➤ <i>couples sans enfant</i>	531	35,5%	+0,2 points
Autres ménages sans famille	30	2%	+1,2 points
TOTAL	1 416	100%	

Le nombre de ménage avec famille a nettement diminué en cinq ans (-7,6 points) à l'inverse des ménages d'une personne qui ont augmenté. Cela explique la faible augmentation du nombre d'enfants de moins de 15 ans sur le territoire. Les projets urbanistiques du territoire ont pour objectif de redynamiser l'implantation des ménages avec enfants.

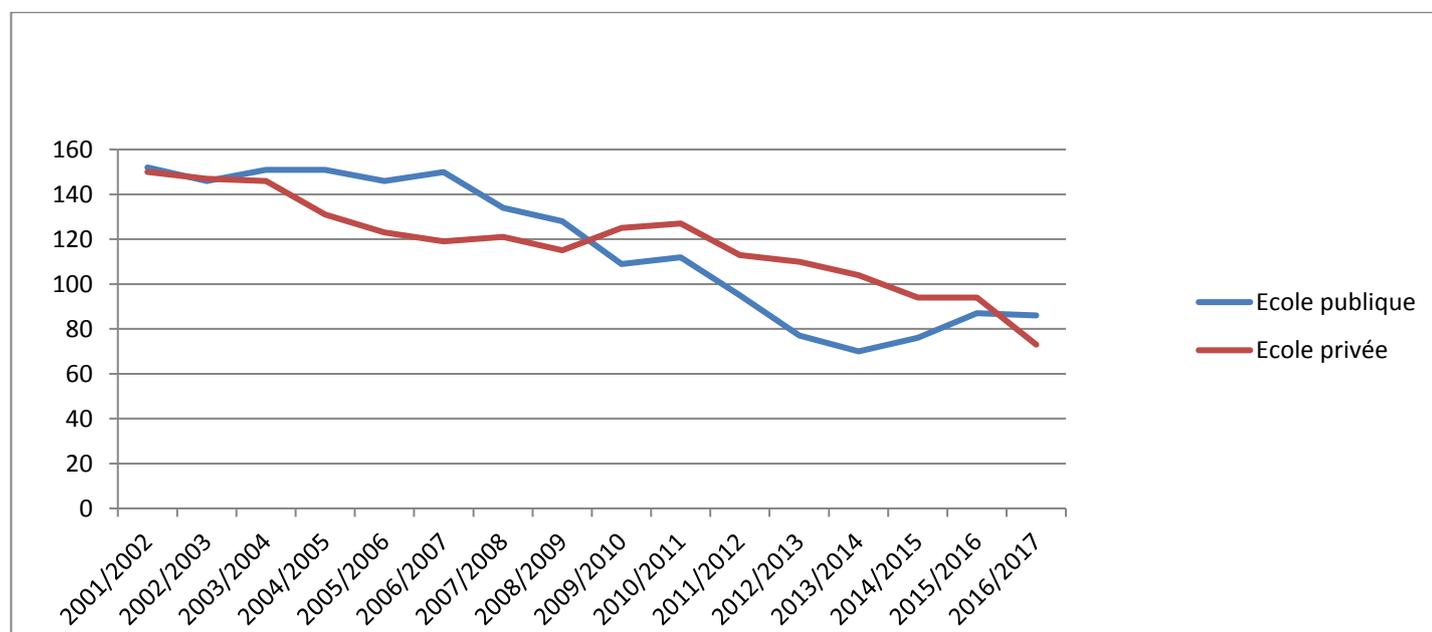
e. Nombre de familles en 2012 selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	Nombre de familles	Part dans l'ensemble des familles	Evolution 2007-2012
Aucun enfant	556	60,8%	+3,5 points
1 enfant	172	18,8%	+0,5 point
2 enfants	121	13,2%	-5,1 points
3 enfants	51	5,6%	+1 point
4 enfants ou plus	14	1,6%	-0,1%point
TOTAL	914	100%	-8,42 %

III. Données communales

a. Effectifs des écoles communales

(Source : mairie de Batz-sur-Mer)



Entre 2001 et 2017, a été constatée une diminution de près de 44 % du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles communales ce qui a engendré la fermeture de plusieurs classes. Cette tendance tente de s'inverser depuis 2015 pour l'école publique. Cela s'est concrétisé à la rentrée 2015-2016 par l'ouverture

d'une classe à l'école Alain Boutle. En revanche, la diminution des effectifs se poursuit à l'école Ste Marie-St Pierre qui fermera une classe maternelle à la rentrée 2017.

Groupe scolaire Alain Boutle

(chiffres au 1er juillet 2017)

Classe de TPS	4
Classe de PS	9
Classe de MS	11
Classe de GS	18
Classe de CP	8
Classe de CE1	7
Classe de CE2	11
Classe de CM1	11
Classe de CM2	7
Total	86

Ecoles Sainte Marie et Saint Pierre

(chiffres au 1er juillet 2017)

Classe de TPS	8
Classe de PS	3
Classe de MS	4
Classe de GS	13
Classe de CP	7
Classe de CE1	10
Classe de CE2	12
Classe de CM1	9
Classe de CM2	7
Total	73

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014, le groupe scolaire Ste Marie-St Pierre a choisi de ne pas modifier son calendrier scolaire. Ainsi, à la rentrée 2017, l'école sera toujours organisée en 4 journées. Cependant, un accueil est proposé par l'équipe éducative chaque mercredi matin. Il s'agit d'un système type « garderie » et d'un temps d'aide aux devoirs. L'équipe éducative souhaite pour autant maintenir une collaboration avec la municipalité sur les projets proposés pendant l'année scolaire (participation sur différentes activités, bilans...).

b. Les structures d'accueil municipales

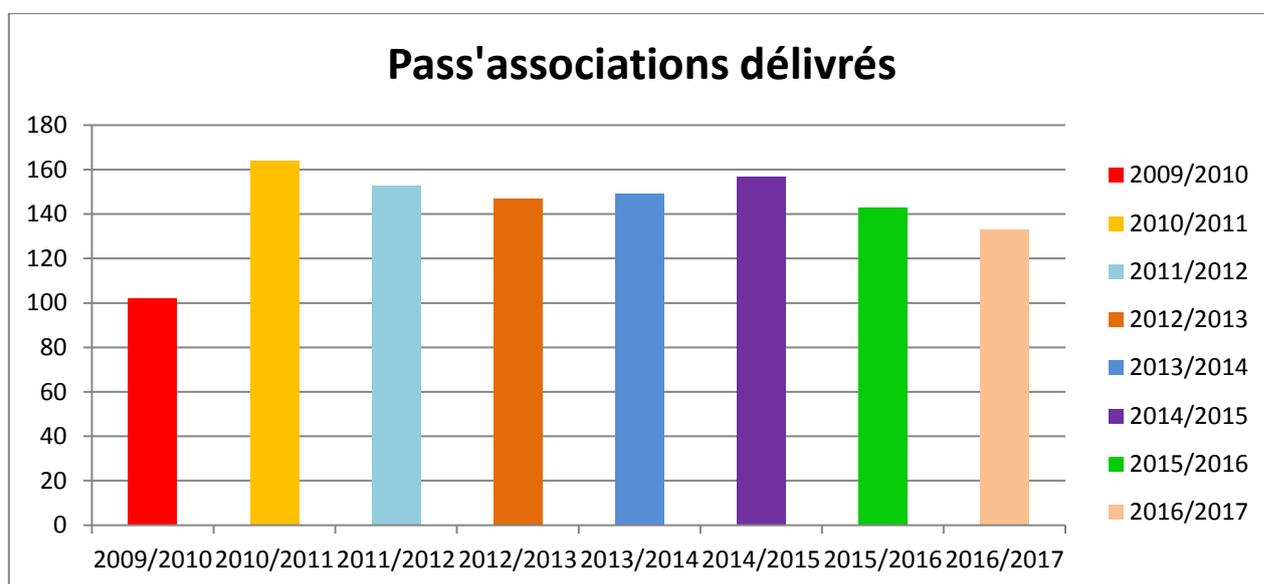
- ❖ **Le relais assistants maternels (RAM) Le Pouliguen-Batz sur Mer "L'Etoile de mer"** : c'est un lieu de parole et d'écoute, d'échanges, d'accompagnement et d'information au service des assistants maternels et des parents. Le RAM est animé par une animatrice (0,8 ETP). Il regroupe au 1^{er} juillet 2017 neuf assistantes maternelles de Batz-sur-Mer.
- ❖ **La micro-crèche "Les Crevettes"** : accueille les enfants de 6 mois à la scolarisation en période scolaire de 8h45 à 17h. Les locaux sont situés au 16, allée des Mouettes au Pouliguen. La capacité d'accueil est de neuf enfants. Parmi ces places, cinq sont réservées pour l'accueil sous contrat, quatre places pour l'accueil occasionnel.
- ❖ **Le multi-accueil "Les Bigorneaux"** : ce service est proposé aux familles de Batz sur Mer signataires d'une convention avec la commune du Pouliguen. Il offre un accueil régulier de type crèche, un accueil occasionnel de type « halte-garderie » et un accueil d'urgence. Le multi-accueil dispose à l'année d'une capacité d'accueil de vingt enfants de moins de quatre ans.
- ❖ **L'accueil périscolaire** : est ouvert aux enfants du groupe scolaire Alain Boutle et des écoles Sainte Marie et Saint Pierre le matin de 7h30 à 9h et le soir de 16h30 à 18h30. Les locaux sont situés au sein du groupe scolaire rue Alain Boutle. Deux animateurs accueillent les enfants chaque matin et chaque soir, ainsi la capacité maximale d'accueil est de 24 enfants.
- ❖ **Le restaurant scolaire** : est organisé au groupe scolaire Alain Boutle. Il accueille tous les enfants scolarisés dans les écoles publique et privée de Batz-sur-Mer. Il fonctionne en deux services en période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi), et un seul service le mercredi midi. Le restaurant scolaire est également ouvert durant les vacances (hors vacances de Noël) pour les enfants accueillis à l'accueil de loisirs. Le restaurant scolaire fonctionne en collaboration avec un prestataire, le service est fait en liaison froide. Une centaine de repas est servis chaque jour d'école, entre quinze et trente-cinq lors des vacances scolaires.
- ❖ **La pause méridienne** : un accueil est proposé aux enfants (de la grande section au CM2) scolarisés au groupe scolaire Alain Boutle et déjeunant au restaurant scolaire de 12h à 13h30. Entre 50 et 60 enfants fréquentent ce service chaque jour.
- ❖ **L'accueil de loisirs sans hébergement** : il est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans, les mercredis et les petites vacances scolaires de la zone B de 7h30 à 18h30 (sauf vacances de Noël) et les vacances d'été de 7h30 à 19h. Les locaux sont situés Rue Vaucourt Singer à Batz-sur-Mer. La structure peut accueillir jusqu'à 40 enfants. La fréquentation varie selon les périodes de l'année et les jours de la semaine. Entre 10 et 35 enfants sont accueillis chaque jour.
- ❖ **L'Espace Jeunes « La Hurlette »** : il est proposé aux jeunes de 11 à 17 ans lors des temps d'ouverture de la structure, sur des évènements (marché de Noël, chasse à l'œuf...) et sur projets. Deux animateurs accueillent les jeunes sur la structure ainsi la capacité d'accueil maximale est de 24 jeunes.

L'organisation horaire de l'Espace Jeunes a été modifiée en septembre 2015 dans le cadre du PEDT. En période scolaire l'Espace Jeunes est ouvert tous les samedis de 14h à 23h. Lors des petites vacances scolaires de la Zone B (sauf vacances de Noël) et les vacances d'été les horaires sont les suivants :

Jours	Heures d'ouverture - vacances scolaires
Lundi	14h00-19h00
Mardi	14h00-23h00
Mercredi	10h00-19h00
Jeudi	14h00-23h00
Vendredi	10h00-19h00

c. Le soutien municipal via le Pass'Associations

- ❖ **Le Pass'associations** : son objectif est de favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des enfants et des jeunes de Batz-sur-Mer âgés de 3 à 16 ans. Il ouvre droit à une réduction sur l'adhésion annuelle à une association culturelle ou sportive dans la limite de 50% du coût de l'adhésion et de 50 euros par enfant.



- ❖ Environ 70 **associations sportives et culturelles** sont présentes sur la commune de Batz sur Mer.
- ❖ Une enquête réalisée en juin 2017 auprès des associations participant aux TAP n'a pas permis de constater un accroissement de la fréquentation de leurs activités suite à leur participation aux activités périscolaires (huit réponses).

IV. Objectifs locaux en matière de politique éducative

Suite à la rédaction du premier PEDT, les objectifs éducatifs ont été réévalués et adaptés pour une meilleure prise en compte des priorités éducatives. Les objectifs actualisés bénéficient également de moyens d'action et de critères d'évaluation.

a. La politique éducative de la ville et ses objectifs

- ⇒ Faciliter l'épanouissement de l'enfant
 - Proposer une offre d'activités diversifiée
 - Respecter les individualités des enfants, notamment celles liées à l'âge
 - Evaluer les projets et les activités avec les enfants
- ⇒ Faciliter l'insertion dans une organisation sociale
 - Faire découvrir l'environnement de Batz-sur-Mer
 - Impliquer les familles dans la vie des structures
 - Travailler collectivement les règles de vie
 - Développer des projets collectifs
- ⇒ Encourager l'autonomie
 - Laisse aux enfants la liberté de choisir et de proposer leurs activités
 - Permettre des déplacements autonomes et faciliter l'utilisation de matériaux nouveaux
 - Proposer aux enfants des espaces d'expression

Ces orientations stratégiques se déclinent ou complètent celles des différentes structures :

b. La politique éducative de l'école

- ⇒ Amener à la maîtrise de la langue française
- ⇒ Développer la pratique d'une langue vivante étrangère
- ⇒ Transmettre les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- ⇒ Amener à la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- ⇒ Transmettre une culture humaniste
- ⇒ Permettre l'acquisition de compétences sociales et civiques
- ⇒ Encourager l'autonomie et la prise d'initiative

Les trois axes principaux du projet d'école du groupe scolaire Alain Boutle pour l'année 2017-2018 sont les suivants :

- Education au développement durable (label éco-école). Thématique ciblée : l'eau
- Parcours individuel culturel : le théâtre
- La valorisation des projets d'écriture

c. Définition des objectifs pédagogiques pour les Temps d'Activités Péri-éducatives

- ⇒ **L'enfant au cœur de la cité**
 - Rendre l'enfant acteur de ses temps d'activités péri-éducatives (responsabilisation de l'enfant dans ses choix des activités)
 - Prendre en compte l'individualité de chaque enfant au sein du groupe
 - Respecter les règles de vie en responsabilisant les enfants
 - Participer à l'épanouissement socioculturel des enfants
 - Proposer des activités pluridisciplinaires

⇒ **Les ressources locales**

- Développer des projets d'échanges avec des associations, des projets intergénérationnels
- Pratiquer des activités proposées par les associations locales
- Favoriser la participation des enfants dans des projets d'action collective
- Impliquer les enfants dans la vie de leur commune en leur proposant d'être acteurs de la vie locale via la participation aux manifestations de la commune et le développement de relations transversales

⇒ **L'appropriation progressive par l'enfant de la Cité**

- Participer à l'intégration de l'enfant
- L'accompagner vers l'autonomie (inciter l'enfant à réaliser seul certains gestes, encourager la prise d'initiatives...)
- Permettre l'implication de l'enfant dans des projets portant sur la vie de la collectivité

⇒ **La collaboration avec le projet des écoles (Alain Boutle et écoles Sainte Marie et Saint Pierre)**

- Respecter les rythmes biologiques des enfants tout en respectant les contraintes de la vie en collectivité.
- Parvenir à une cohérence entre le projet d'école et le projet éducatif local.
- Favoriser l'échange avec les différents acteurs (mise en place d'un cahier de transition, des temps de concertation, bilan)

d. Objectifs des structures Enfance – Jeunesse 3-17ans.

Assurée de l'intérêt que peuvent avoir les structures collectives, pour les enfants de tout âge, la Ville de Batz-sur-Mer accueille les jeunes de 3 à 17 ans. Ces structures permettent un accueil régulier du public hors des temps scolaires (mercredi après-midi, samedi après-midi, vacances scolaires) et sur des temps ponctuels (en soirée, lors de projet sur des week-ends ou des vacances).

Afin de maintenir une dynamique collective sur le territoire, les équipes s'assurent de proposer régulièrement des projets innovants. Ceux-ci sont organisés en partenariat avec les acteurs associatifs du territoire, les entreprises ou encore les collectivités avoisinantes (ville jumelée, cinéma de proximité, réseau des structures Jeunesse...).

Quel qu'il soit, un projet doit répondre à plusieurs critères : être porté par les jeunes ou les enfants, accompagné par un animateur référent et avoir un objectif collectif (organisation d'un séjour, nettoyage d'un espace...). D'autres objectifs peuvent évidemment s'ajouter à ces derniers selon la thématique du projet (respect de l'environnement, découverte culturelle, échange international, apprentissage de la citoyenneté, développement de l'autonomie...).

V. Orientations et plan d'actions 2017-2020

a. Focus sur les TAP

1) La journée de l'enfant – Ecole A.Boutle

	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30			16h30-18h30
Lundi	Accueil Péri-scolaire Matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement 13h30 à 15h00	TAP 15h00 à 16h30	Accueil péri-scolaire soir
Mardi	Accueil Péri-scolaire Matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement 13h30 à 15h45	TAP 15h45 à 16h30	Accueil péri-scolaire soir
Mercredi	Accueil Péri-scolaire Matin	Enseignement	Accueil péri-scolaire			
Jeudi	Accueil Péri-scolaire Matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement 13h30 à 15h45	TAP 15h45 à 16h30	Accueil péri-scolaire soir
Vendredi	Accueil Péri-scolaire Matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement 13h30 à 16h30		Accueil péri-scolaire soir

Légende :

	Accueil péri-scolaire : facultatif et payant, géré par la municipalité.
	Enseignement : obligatoire et gratuit, sous la responsabilité des enseignants.
	Pause méridienne : restaurant scolaire facultatif et payant, temps libre, jeux, activités gérées par la municipalité.
	Temps d'activités péri-éducatives : facultatives et gratuites, gérées par la municipalité.

Suite à une concertation avec les partenaires du monde éducatif (directeurs et enseignants des deux écoles de la commune, représentants des associations de parents d'élèves et inspecteur de l'Education Nationale), les priorités suivantes ont été retenues :

- ❖ Une répartition des temps identiques tout au long de l'année scolaire afin de fournir des repères fixes aux élèves.
- ❖ Des horaires identiques pour l'école maternelle et l'école primaire, toutes les deux situées sur un même lieu.
- ❖ Le lundi une thématique sportive, ce qui suppose un Temps d'Activités Péri-éducatives de 1h30 minutes incluant le temps de déplacement.
- ❖ Les mardis et jeudis des thématiques culturelles et/ou de loisirs, ce qui induit des durées de TAP respectives de 45 minutes.
- ❖ Le mercredi matin et le vendredi seront consacrés exclusivement à l'enseignement de manière à permettre aux parents de rencontrer les enseignants.

Ces horaires ont été conçus en privilégiant le rythme de vie de l'enfant puisque les TAP ont été placés en fin de journée à la demande des enseignants.

Par ailleurs un temps éducatif est organisé jusqu'à 16h30, soit en horaires d'enseignement, soit par l'organisation des TAP comme le préconise le décret. De même les règles relatives aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires réparties en 9 demi-journées sont respectées.

La journée du vendredi compte 2 demi-journées de 3 heures d'enseignement chacune, cette situation résultant avant tout de la volonté municipale de privilégier le contact entre les parents et les enseignants. Elle intègre également les contraintes de recrutement de personnel d'animation qualifié.

2) Les locaux

Les activités prévues dans le cadre du projet éducatif territorial, se dérouleront principalement dans les locaux et équipements scolaires, pendant les heures où les salles ne sont pas utilisées pour les activités d'enseignement.

Certaines activités qui demandent du matériel spécifique pourront exceptionnellement se dérouler sur d'autres lieux que l'école (city-stade, accueil de loisirs, salle des fêtes, complexe sportif). Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera sous la responsabilité de l'animateur.

Plan des différents sites de la commune de Batz sur Mer

Complexe sportif

Musée des Marais Salants

Ecole Ste-Marie
St-Pierre



Espace jeunes la
Hurllette

Terrain de tennis et
espace de jeux

Salle des fêtes, Espace
Jean Fréour

Groupe scolaire A. Boutle :
APS, restaurant scolaire,
Algeco...

City stade



Salle Algeco



Salle Accueil périscolaire



Salle Bibliothèque

Actuellement voici les salles disponibles au sein du groupe scolaire Alain Boutle ainsi que leur capacité d'accueil réglementaire.

Nom de la salle	Nombre de m2	Nombre d'enfants accueillis
Salles Groupe scolaire Alain Boutle		
Salle de l'accueil périscolaire	60.2	20
Salle arts plastiques-bibliothèque	56.68	18
Salle informatique	55.04	18
Algeco	59.50	18
Salle Calme du restaurant scolaire	20.65	6
Salle de sieste	56.38	18
Salle accueil maternelle	24.75	8
Total	388.24	124

Nom de la salle	Nombre de m2	Nombre d'enfants accueillis
Salle des fêtes	153.00	51
Espace Jean Fréour grande salle	161.41	53
Espace Jean Fréour salle 1	36.73	12
Espace Jean Fréour salle 3	46.35	15
Espace Jean Fréour salle 4	40.07	13
Total	437.56	144

3) *Le personnel*

Les temps d'activités sont encadrés par du personnel permanent du service Enfance Jeunesse, du personnel communal rattaché à d'autres services et disposant de compétences de nature à permettre la tenue d'animations (atelier cuisine avec le chef du restaurant scolaire, atelier jardinage avec le personnel des espaces verts...), des intervenants sportifs, culturels, artistiques et des bénévoles.

Les directeurs veillent à ce que les taux d'encadrement respectent scrupuleusement la législation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale : un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (sur temps périscolaire) et un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 12 ans de plus de 6 ans (sur temps extra-scolaire).

Un plan de formation pluriannuel est mis en place afin de développer les compétences des agents municipaux.

4) *Les intervenants*

En 2014, la majorité des associations de la commune de Batz-sur-Mer ont été conviées à une réunion de concertation avec le groupe de travail, afin de présenter la réforme des rythmes scolaires.

Les associations participeront en fonction des disponibilités de leurs adhérents. Il a été demandé à chaque association ou intervenant de remettre un projet détaillant le contenu de l'intervention ainsi que ses conditions tarifaires.

Une convention entre chaque intervenant et la commune est mise en place pour chaque période de TAP c'est-à-dire entre chaque vacances scolaires. Les conventions précisent :

- La durée de leur engagement
- La nature de l'activité
- Le nombre d'enfants pris en charge
- Le respect des horaires
- Le respect de l'environnement (locaux, matériel mis à disposition)
- Le respect d'autrui
- L'assurance, la responsabilité

Les intervenants professionnels présentent un devis à la commune selon leurs tarifs avant le début des activités et seront rémunérés à l'issue des TAP après réception de leur facture.

5) Les activités

Le programme des activités est prévu sur cinq périodes, soit un changement d'activité après chaque période de vacances scolaires. De ce fait, le nombre de séances varie d'une période à une autre.

Pour l'année 2017-2018, le planning sera établi comme ceci :

Période 1 : du 4 septembre au 20 octobre
(7 semaines)

Période 2 : du 6 novembre au 22 décembre
(7 semaines)

Période 3 : du 8 janvier au 23 février
(7 semaines)

Période 4 : du 12 mars au 20 avril
(6 semaines)

Période 5 : du 7 mai au 6 juillet
(9 semaines)

Ex - Planning des TAP de la période 5 (2016-2017)	
Lundi	Initiation au basket
	Création en volume
	Cuisine
	Réalisation de boîte à trésors
	Jeux rythmiques
Mardi	Quizz et jeux d'équipe
	Bricolage artistique
	Magie
	Brico-écologie
	Parcours de motricité
Jeudi	Histoires mobiles
	1,2,3, sports
	Initiation à l'espagnol
	Bricolage artistique
	Jeux de balles et ballons

6) Les modalités d'information des familles

Une réunion publique (novembre 2014) a présenté aux familles du groupe scolaire le fonctionnement des temps d'activités péri-éducatives.

Fin juin 2014 et à la rentrée scolaire, des fiches d'information et d'inscription ont été distribuées aux familles en indiquant :

- ❖ la nouvelle organisation
- ❖ les nouveaux horaires
- ❖ les activités proposées
- ❖ l'encadrement des temps d'activités péri-éducatives
- ❖ les lieux de déroulement des activités
- ❖ les inscriptions pour les TAP
- ❖ l'organisation de l'accueil le mercredi matin (avant la classe) et le mercredi après-midi.

En septembre 2015, un dossier d'inscription unique a été mis en place pour faciliter l'inscription des familles aux services municipaux. Ce dossier est distribué en fin d'année scolaire et permet aux familles d'inscrire leurs enfants aux TAP et aux autres services (accueil périscolaire et de loisirs, restauration scolaire, Espace Jeunes).

Suite aux évaluations menées auprès des parents, des nouveaux outils de communication ont été mis en œuvre. Sur le site internet de la mairie, un dossier Enfance-Jeunesse regroupe les informations utiles aux différents services (horaires d'ouverture des structures, modalités d'inscription, tarifs, etc).

Une communication spécifique aux TAP et destinée aux parents est en place à l'école Alain Boutle. Une première affiche permet d'identifier les intervenants et leurs activités (visible sur la grille extérieure de l'école), la seconde affiche concerne la liste d'inscription à chaque activité (visible à l'accueil périscolaire). Ces deux documents sont renouvelés à chaque période de TAP.

7) Les modalités d'inscription

L'inscription des enfants aux TAP est faite pour l'année scolaire entière. Les choix d'activités sont faits par les enfants à chaque fin de cycle. Des fiches d'inscription, adaptées aux enfants présentent les activités proposées chaque jour et les enfants indiquent leur ordre de préférence.

8) Les assurances et la responsabilité de chacun

Les personnes bénévoles intervenant dans le cadre des activités et missions effectuées pour la collectivité (et à cette condition uniquement) sont garanties en cas de dommages causés aux tiers (responsabilité civile), ainsi qu'en cas de dommages corporels subis par ces personnes durant ces activités.

Lors des transitions de responsabilité entre les agents municipaux et l'équipe enseignante et afin de garder une cohérence, l'équipe d'animation gardera le même fonctionnement que l'accueil périscolaire.

La responsabilité de l'équipe enseignante s'arrête une fois que les enfants ont passé le portail vert situé sur la cour des locaux de l'accueil périscolaire.

9) La structure de pilotage

La structure de pilotage est composée d'élus dont Madame la Maire, Monsieur le Premier Adjoint et Madame l'adjointe à l'enfance jeunesse.

En mars 2013 un questionnaire a été distribué aux deux écoles afin de connaître les besoins des familles.

En février 2014 les horaires des temps d'activités péri-éducatifs avaient été programmés après la pause méridienne.

En mai 2014 une concertation a eu lieu entre les directrices des deux écoles, les enseignantes et les délégués des parents d'élèves à propos des différents horaires possibles. Le choix a été fait des trois créneaux en après-midi.

Le 6 novembre 2014 s'est tenue une réunion permettant de présenter les différentes actions périscolaires et péri-éducatives de la commune aux parents d'élèves.

En mai 2015 la directrice de l'école privée et les représentants des associations de parents d'élèves ont été rencontrés par les élus pour réfléchir collectivement à leur participation aux TAP. Les trois scénarii proposés n'ont pas convenu à l'école qui a indiqué ne pas souhaiter appliquer la réforme.

b. Nos engagements 2017-2020

Plusieurs projets ont été mis en œuvre durant la période de validité du PEDT 2014-2017. Les actions menées répondent toutes à des objectifs de la politique éducative. Ces projets seront poursuivis sur les trois prochaines années :

Encourager la citoyenneté et faciliter l'insertion dans une organisation sociale :

- Poursuivre le travail du Conseil Municipal des Jeunes. Mis en œuvre en fin d'année 2016, il a pour ambition : de faire découvrir la citoyenneté aux jeunes batziens à travers l'intégration d'une instance décisionnelle, entendre les propositions des enfants/jeunes du territoire et les accompagner dans leur réalisation, mettre en avant les enfants/jeunes de la commune, dynamiser la commune par la rencontre entre élus locaux et jeunes usagers.

Le Conseil Municipal des Jeunes regroupe 13 enfants et adolescents de 9 à 18 ans. Les 8 élèves de CM1-CM2 ont été élus dans les classes des écoles Alain Boutle et St Pierre. Les collégiens et lycéens se sont présentés en mairie pour élire les 5 conseillers.

Les premiers projets des jeunes conseillers sont en cours de réalisation : rénovation du city stade, organisation d'une journée intergénérationnelle du jeu. Les jeunes se chargent de définir un projet et ses contours (établir un diagnostic, étudier le budget, choisir une date et un lieu de réalisation, contacter des partenaires, etc).

- Encourager les jeunes à fréquenter la Hurlette et à participer aux projets de la commune. Favoriser « l'aller-vers » et dynamiser les équipes pour aller à la rencontre des jeunes. Cela suppose d'organiser des temps d'animation et des projets sur les structures et espaces fréquentés par les jeunes : salles de sport, city stade, collège, plage, salle de jeux informatiques, etc.

Cet objectif s'est affirmé chaque année avec l'intégration d'une nouvelle dynamique au sein de l'Espace Jeunes. Pour cela, les horaires d'ouverture ont été adaptés, les jeunes ont été impliqués de manière plus active, des temps d'accueil par tranche d'âge ont été privilégiés en période scolaire (soirée 11-13 ou 14-17 ans). Ceci a permis une nette augmentation des effectifs de fréquentation.

Faciliter l'épanouissement de l'enfant et encourager l'autonomie :

- Favoriser les projets « hors-les murs » pour les jeunes de 11 à 17 ans. Accompagner les jeunes dans des projets innovants, culturels, sportifs, ludiques ou citoyens en dehors de la structure. L'objectif est de favoriser la découverte de lieux nouveaux : salles de spectacle, lieux sportifs,

espaces naturels et l'interaction avec d'autres publics. Il s'agit également d'accompagner des projets d'autofinancement pour favoriser la responsabilisation des jeunes. Les actions mises en œuvre sur la période 2014-2017 (sortie en train, visite d'une exposition à Saint-Nazaire, animation entre accueils de loisirs adolescents, découverte de spectacles musique/danse/théâtre, visite de villes en autonomie, etc.) seront accentuées sur la période 2017-2020

Impliquer les familles dans la vie des structures et proposer des espaces d'expression :

- Impliquer les familles dans les projets Enfance-Jeunesse. Rencontrer régulièrement les familles à travers des événements festifs qui présentent les activités organisées sur la commune (fête de l'école, fête des TAP, fête de fin d'été, temps d'accueil hebdomadaire à l'ALSH, soirée parents-jeunes à la Hurlette, etc.), connaître les besoins des familles au travers de questionnaires-bilans proposés régulièrement (enquête d'opinion sur les TAP, horaires de l'ALSH, activités de l'Espace jeunes...), travailler avec les représentants des parents d'élèves pour développer des actions communes.

Développer des projets collectifs :

- Partenariat avec les associations. Encourager les actions menées avec les associations Batziennes auprès des enfants et des jeunes. Cet objectif se traduit par des interventions régulières dans le cadre scolaire ou extra-scolaire et des projets menés collectivement. Les activités réalisées durant les années 2014-2017 (protection de l'environnement, sports, arts plastique, musique, activités ludiques) seront encouragées et de nouveaux projets pourront être créés.

c. Un projet partenarial

Le PEDT est un projet municipal établi en collaboration avec les acteurs de la vie de l'enfant. Enseignants, animateurs, associations, parents interviennent tout au long de leur journée et agissent dans un même objectif : permettre à l'enfant de bien grandir.

Parents

Les parents sont régulièrement invités sur les structures d'accueil pour partager un temps convivial avec les animateurs et les enfants. Ces échanges permettent aux parents de découvrir le quotidien de leurs enfants et le fonctionnement des services municipaux. Il s'agit également pour les animateurs de proposer un temps privilégié durant lequel les échanges sont plus propices. Ces rencontres ont lieu dans toutes les structures : apéritif-dinatoire à l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires, soirée « parents-enfants » à l'Espace Jeunes, goûter de fin d'année à l'Accueil périscolaire, séance de présentation des TAP en fin d'année, etc.

Les parents qui le souhaitent peuvent proposer des activités aux enfants et aux jeunes sur les temps périscolaires et extra-scolaires. De manière ponctuelle, certains souhaitent faire découvrir aux enfants leurs compétences (intervention d'un parent comédien-musicien pour un spectacle de Noël, atelier de découverte de la langue espagnole dans le cadre des TAP, etc.).

Enfin, l'existence d'associations ou de groupes de parents d'élèves délégués permet d'établir un contact avec l'ensemble des parents. Par le biais de ces adultes relais, les échanges entre la municipalité et les familles sont facilités.

Ecole

L'un des objectifs recherchés par le PEDT est de favoriser la continuité éducative. Il s'agit de permettre aux enfants d'évoluer dans des structures différentes tout en maintenant un fonctionnement cohérent sur la journée. Pour atteindre cet objectif, un travail commun est engagé entre les écoles et la municipalité. Des échanges réguliers permettent d'interroger les outils existants et d'améliorer leur fonctionnement (transferts de responsabilité, partage de matériel, utilisation de locaux mutualisés, etc). Lorsque cela est possible et cohérent des projets sont mis en œuvre entre les écoles et la municipalité (fête de l'école, spectacles de Noël, utilisation des terrains de spectacle et des salles d'activité, permis cycliste, etc.).

Associations

Les acteurs associatifs interviennent pleinement dans la mise en œuvre du PEDT. Par leur action auprès des enfants, dans le cadre scolaire, périscolaire ou extra-scolaire, ils permettent aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques. Les associations agissent auprès des enfants et des jeunes sous différents formats, par exemple en visitant sur temps scolaire des expositions qui se déroulent dans les locaux municipaux, par les ateliers réalisés dans le cadre des TAP ou à l'accueil de loisirs lors d'activités artistiques, sportives ou de préservation de l'environnement.

Partenaires institutionnels

La Ville a conclu dès 2007 un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat fixe les engagements de la commune et les modalités de financement de la CAF.

Les structures enfance jeunesse (accueil périscolaire, TAP, accueil de loisirs, accueil de loisirs adolescents et séjours) sont déclarées à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

La municipalité dispose également d'une convention de financement avec la Mutuelle Sociale Agricole. La DRDJSCS, la CAF et la MSA, interviennent aussi dans l'élaboration et la mise en œuvre du PEDT par un travail de communication, d'information et de formation auprès des équipes d'animation.

VI. Evaluation

Un bilan sera réalisé avec les intervenants (associatifs, particuliers et animateurs) en fin d'année. Il aura pour base un questionnaire de satisfaction adressé à l'intervenant et aux enfants. L'intervenant consacrer une partie de son ultime séance à assurer la passation de ce questionnaire auprès des enfants afin que la coordinatrice TAP puisse effectuer la synthèse des avis recueillis.

Le PEDT a une validité de trois ans maximum. La première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation du projet. Celle-ci sera réalisée par les groupes de travail mis en place pour la réforme des rythmes scolaires.

Chaque critère d'évaluation répond à un objectif. Les critères d'évaluation sont applicables aux différentes structures de la commune.

⇒ **Faciliter l'épanouissement de l'enfant**

- Proposer une offre d'activités diversifiée
 - *Combien d'actions différentes ont-été proposées dans l'année (TAP) ?*
 - *Quelles sont les thématiques abordées lors des vacances scolaires ? (ALSH)*
 - *Est-il proposé chaque jour une activité sportive et une activité artistique ou culturelle ?*

- Respecter les individualités des enfants, notamment celles liées à l'âge
 - *Des activités séparées par tranche d'âge sont-elles proposées ?*
 - *Le temps de sieste est-il proposé et respecté ?*
- Evaluer les projets et les activités avec les enfants
 - *Les bilans de fin de vacances scolaires ou de séjours sont-ils réalisés systématiquement ? (ALSH/Espace Jeunes)*
 - *Le bilan d'activité est-il réalisé annuellement pour chaque structure ?*
 - *Est-il demandé aux intervenants de réaliser un bilan de leur activité ? Quel est le taux de réponse ?*

⇒ **Faciliter l'insertion dans une organisation sociale**

- Faire découvrir l'environnement de Batz-sur-Mer
 - *Des visites de la ville et de ses ressources ont-elles été organisées (Tour St Guénolé, moulin, chapelles...)?*
 - *Des sorties dans les espaces naturels sont-elles organisées (marais salants, plages...)?*
 - *Les enfants participent-ils aux manifestations municipales (spectacles, contes, marché de Noël, Jeu de Pâques...)*
- Impliquer les familles dans la vie des structures
 - *Combien de temps conviviaux ont été proposés aux familles cette année ?*
 - *Les parents proposent-ils des activités pour les structures ?*
- Travailler collectivement les règles de vie
 - *Les règles de vie sont-elles affichées et compréhensibles par les enfants ?*
 - *A quelle fréquence le règlement intérieur est-il renouvelé ?*
 - *Les équipes d'animation et les équipes éducatives ont-elles connaissance des règlements intérieurs des services périscolaires ?*
- Développer des projets collectifs
 - *Combien de partenariats écoles/municipalité ont été menés dans l'année ?*
 - *Des passerelles ont-elles été mises en place entre les structures (ALSH/Espace Jeunes, restaurant scolaire/APS...)?*
 - *Combien de projets intégrant des acteurs locaux ont été réalisés (associations, entreprises...)?*

⇒ **Encourager l'autonomie**

- Laisse aux enfants la liberté de choisir et de proposer leurs activités
 - *Les enfants choisissent-ils eux-mêmes leurs activités (TAP) ?*
 - *Les enfants ont-ils le choix de participer ou non aux activités proposées ? (ALSH, APS, Espace Jeunes)*
 - *Quels sont les outils mis en œuvre pour permettre aux enfants de proposer des activités ?*
- Aménager les locaux de manière à permettre des déplacements autonomes et l'utilisation de matériaux nouveaux
 - *Les enfants peuvent-ils se déplacer d'une salle d'activité à une autre sans demander la permission ?*
 - *Les enfants ont-ils du matériel en accès libre ?*
 - *Lors des activités, les enfants utilisent-ils eux-mêmes les outils ?*

- Proposer aux enfants des espaces d'expression
 - *Quels sont les temps d'échange organisés (fréquence, durée, nombre de participants) ?*
 - *Les enfants peuvent-ils bénéficier de temps d'échanges avec un animateur en « petit groupe » (moins de 6 enfants) ?*
 - *Existe-t-il un espace d'expression anonyme (boîte à idées, arbre à palabres...) ?*

Bilan de la première année de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires :

A la fin de la première année de réalisation des TAP, un bilan a été fait avec les familles et les animateurs/intervenants. Un questionnaire a été distribué aux parents en fin d'année, un temps d'échange a été organisé avec les parents et des rencontres régulières ont été menées avec les animateurs/intervenants. Le bilan est positif avec une satisfaction quasi unanime des familles concernant les activités. Les points de vigilance concernent la communication qui n'est pas optimale et la fatigue ressentie par enfants, d'après les parents, depuis l'organisation de la semaine en 9 demi-journées d'école.

Le bilan a également permis de répondre à certains des critères d'évaluation émis au lancement des TAP. Depuis mai 2015, l'enfant choisit lui-même ses activités qui sont variées au regard du programme proposé. Plusieurs associations du territoire ont participé aux TAP et nous continuerons de solliciter ces acteurs locaux (Elaura une toile, association Couleurs et Mosaïque, la Maris Stella, Aline Masselin...). Des liens intergénérationnels se sont créés entre les intervenants et les enfants suite à leur rencontre aux TAP. En revanche nous pourrions davantage axer nos activités sur des projets communs aux TAP et dans nos structures de loisirs. De la même façon les projets menés avec l'école doivent être encouragés. Pour la rentrée 2015, il est prévu un temps d'échange avec les enseignants afin de se mettre d'accord sur les conditions d'utilisation des espaces, les règles de vie avec les enfants et d'évoquer de possibles projets à mener collectivement.

Afin de rester au plus près des besoins des familles et de nous adapter au contexte, nous réitérons ces bilans régulièrement. L'objectif est d'entendre l'avis du public et des intervenants mais aussi et surtout de prendre en compte, dans la mesure du possible, les demandes des familles. Ainsi, suite au bilan de l'année 2015, des nouveaux moyens de communication sont mis en place à la rentrée 2015. Aussi nous axons notre recherche d'activités sur les propositions et souhaits émis par les familles.

Bilan 2014-2017 : en annexe du PEDT